Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231218-DAJAG_A231221_1-AR

vaulx en velin

MÉTROPOLE DE LYON
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Arrêté DAJAG 2023/12/18

Objet : Règlementation de la vente de pétards, de feux d'artifice et de combustible au détail et de leur usage pendant la période comprise entre le 26 décembre 2023 6h00 au 2 janvier 2024 00h00

La Maire de Vaulx-en-Velin,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2 et L.2215-1 ;

Vu les dispositions du code pénal ;

Considérant les risques d'atteinte grave aux personnes et aux biens pouvant résulter de l'usage de pétards, de pièces d'artifice, de combustible au détail et de tout autre matériel utilisé comme feux d'artifice ;

Considérant que l'usage de feux d'artifice et de pétards en dehors des manifestations organisées ou autorisées par la commune porte atteinte à la sécurité et à la tranquillité des habitants ;

Considérant que l'interdiction de la vente de pétards, de feux d'artifice et de combustible au détail et la règlementation de leur usage sont des mesures appropriées pour préserver la sécurité publique et la tranquillité des habitants de la commune ;

ARRÊTE

Article 1 : La cession à titre onéreux ou non de pétards, de pièces d'artifice et de tout autre matériel utilisé comme feux d'artifice est interdite sur le territoire de la commune de Vaulx-en-Velin à compter du mardi 26 décembre 2023 à 6h00 et jusqu'au mardi 2 janvier 2024 à 00h00.

Pendant la même période, l'usage et la détention de pétards, de pièces d'artifice et de tout autre matériel utilisé comme feux d'artifice sont interdits sur la voie publique, dans les lieux ouverts à la circulation, dans les manifestations et tout autre lieu où se fait un rassemblement de personnes.

Sont également interdits pendant la même période la vente, la détention et le transport de combustible au détail.

Article 2 : Les interdictions visées à l'article 1, ne sont pas applicables aux feux d'artifice organisés à l'occasion de fête ou de réjouissances publiques soit par la commune soit par les personnes ou les organismes dûment habilités à cet effet, à la condition que dans tous les cas, toutes les mesures soient prises pour éviter tout accident corporel ou matériel aux spectateurs du fait de l'utilisation des pièces d'artifice.

Toute correspondance doit être adressée à
Madame la Maire
Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex
Tel : 04 72 04 80 80 - www.vaulx-en-velin.net

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231218-DAJAG_A231221_1-AR

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier ou agent de la force publique habilité à dresser un procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.
Dans le même délai, un recours gracieux est possible auprès de Madame la Maire de Vaulx-en-Velin. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : La Directrice générale des services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté.
L'ampliation sera adressée pour application à :
- M. le Directeur départemental des services de lutte contre l'incendie,
- Madame la Commissaire de police de Vaulx-en-Velin,
- M. le Directeur du service prévention Sûreté et sécurité urbaine de Vaulx-en-Velin,
- Madame la Préfète du Rhône.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 18 décembre 2023.

La Maire

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Publication sur le site de la ville

vaulx-en-velin
MÉTROPOLE DE LYON